



## ***Communiqué de presse***

Depuis le 1er juillet 2018, la Caisse de Prévoyance Sociale (C.P.S.) de Saint Barthélemy, gérée par la MSA POITOU, a pris le relais de la Sécurité Sociale pour le traitement des Prestations Santé et Retraite des travailleurs indépendants de Saint Barthélemy.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la C.P.S. sera aussi en charge de recouvrer les cotisations de Sécurité Sociale auprès des mêmes travailleurs indépendants en lieu et place de la C.G.S.S. de Guadeloupe.

Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, les appels de cotisations ne seront plus émis par la C.G.S.S. de Guadeloupe mais par la Mutualité Sociale Agricole POITOU (caisse de gestion de la C.P.S.) au titre des cotisations et contributions 2020 ainsi que pour les années suivantes.

Le compte des travailleurs indépendants auprès de la C.G.S.S. sera donc clôturé au 31 décembre 2019. Afin de procéder à la régularisation des cotisations et contributions 2019 pour lesquelles la C.G.S.S. demeure compétente, chacun recevra début 2020 une demande de déclaration de ses revenus 2019.

L'ensemble des démarches des travailleurs indépendants (déclaration de revenus professionnels, demande d'attestations, déclarations du chiffre d'affaires pour les micro-entrepreneurs, dépôt de documents...) pourra être effectué via le site internet sécurisé de la C.P.S. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (<https://cps-stbarth.msa.fr>).

Par ailleurs, pour le règlement des cotisations 2020, il est nécessaire de compléter un mandat de prélèvement accessible sur le site internet de la C.P.S. Une fois complété, ce mandat est à déposer directement sur le site de la C.P.S. via le service en ligne « Contact & échanges » puis « Envoyer un document » ou à adresser à l'adresse suivante : [ti\\_me@cps-stbarth.msa.fr](mailto:ti_me@cps-stbarth.msa.fr).

Enfin, pour plus de renseignements, il est possible de poser directement ses questions en utilisant le service en ligne « Ma Messagerie » accessible depuis son espace privé.

**La Caisse de Prévoyance Sociale.**

10 octobre 2019